



CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 15 décembre 2022, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Noémie SARNIN, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Paul MEUNIER, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHIRSTOPHE

Excusés : Emilie PEYRARD (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Alain JOLIVET ; Marjorie GIVRE (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Jérôme BOYER, Sophie REBERGUE

Secrétaire de séance : Géraldine PERRIN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 24 novembre.

➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un contrat accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cet ajout à l'ordre du jour.

➤ **Motion AMF**

Monsieur le Maire présente la motion de l'AMF.

Dans un contexte financier qui nous préoccupe tous fortement, la mobilisation des communes et des intercommunalités est indispensable.

Pour que nous puissions avoir une capacité d'agir à la hauteur de nos responsabilités, l'AMF propose de par sa motion :

- L'indexation de la DGF sur l'inflation 2023
- Le maintien de l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation
- Soit la renonciation à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression
- La réintégration des opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA
- La rénovation des procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL

Toutes ces mesures sont nécessaires pour la survie de nos territoires. C'est pourquoi, en soutien à l'AMF, je vous invite à délibérer afin d'adopter par motion les demandes formulées par l'AMF.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette motion.

➤ **Demande subvention enveloppes solidarité**

Des travaux à l'école, et au local de stockage des associations sont nécessaires.

Ecole : Pose de store tissus, et de joint anti pince doigt pour un montant 1 231.51€ HT

Local stockage : Reprise de toiture et pose de velux pour un montant de 3 889.09€ HT

Pour ces travaux, nous proposons au Conseil Municipal de demander la subvention enveloppe solidarité auprès du Département.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte de faire cette demande de subvention pour ces travaux.

➤ **Création commission Cimetière**

Luc MONTARLOT et Géraldine PERRIN expliquent le travail déjà accompli par leurs soins afin de réorganiser la gestion de nos cimetières.

Afin d'avancer plus rapidement, ils invitent 2 conseillers à se joindre à eux ainsi que la secrétaire. Pierre Yves LARUE et Paul MEUNIER se proposent de les rejoindre.

Par la suite, une demande sera faite à un ancien de la commune, toujours dans l'optique d'avancer plus vite et plus facilement.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la création d'une commission Cimetière avec comme membres Luc MONTARLOT, Géraldine PERRIN, Pierre Yves LARUE, Paul MEUNIER et Cindy NIGAY.

➤ **Convention ADS**

M. le Maire explique qu'afin d'harmoniser les prix, la communauté de commune a travaillé sur une nouvelle convention pour le service ADS (Autorisation Droit des Sols).

La Communauté de Commune prendra en charge les dépenses d'investissements la 1^{ère} année et le coût du service pendant sa phase préparatoire. Le service commun ADS sera alors financé à hauteur de 85% par les communes adhérentes et à hauteur de 15% par la Communauté.

La commune paiera à terme échu (année N+1) en fonction du nombre d'actes réalisés sur l'année N et sur la base du budget annexe réellement exécuté. Le coefficient temps/difficulté par types d'actes a été modifié en supprimant les 3 types de déclarations préalables pour n'en laisser qu'un. Il est également ajouté la tarification pour les autorisations de travaux sur ERP.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant n°2 à la convention service ADS.

➤ **PLU révision allégée : Arrêt du projet**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme a été mise en œuvre, et à quelle étape cette procédure se situe.

Il rappelle les motifs de cette révision allégée, qui vise à lutter contre la rétention foncière et à conforter le centre bourg, par l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur situé à proximité des équipements et services et de compenser cette ouverture par le reclassement d'autres secteurs en zone agricole ou naturelle.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de révision sous format allégé tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité arrête le projet de révision allégée du PLU.

➤ **Recrutement CDD remplacement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que 3 de nos agents techniques vont être en arrêt en ce début d'année 2023. Aussi, en concertation avec les communes de Maizilly, Ecoche et Arcinges, nous avons décidé de recruter quelqu'un afin de palier à ces absences.

Ce sera un contrat de 6 mois à partir du 2 janvier 2023 sur une durée de 8h pour la commune de Mars.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce recrutement.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Diagnostic assainissement : On nous annonce 600 000€ de travaux à faire jusqu'en 2033. Pour ce faire, il faudrait que l'on augmente le prix du m³ de 1.89€. La commission eau assainissement va se pencher sur le sujet.

Jérôme Viodrin
Maire de Mars



Géraldine PERRIN
Secrétaire de séance



